L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une jeune française intelligente pour s'occuper de deux enfants. Aussi un domestique de salle à manger (couleur et capable) ainsi qu'un jeune garçon. S'adresser 284 rue St Charles, de 10 à. du matin à 1 h. de l'après midi. 7nov7

On demande—Un bon chef pâtissier. Bonnes références. Grouchy & Damecq, coin Canal et Baronne. 7 nov—97

A VENDRE.

M. P. FORGET, offre à vendre, à cause de changement d'affaire son RESTAURANT 40 rue Dauphine, à un lieu de la rue Canal à un prix modéré. S'adresser au dit local. 9nov—7t

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M à midi 4 nov—

A VENDRE—13 Une propriété No 179 rue Rocheblave près Dumaine. 2° No 419 Ursulines coin Rocheblave. 3° No 246 rue Rocheblave près Ursulines. 4° No — Hôpital près Burgundy. 5° No 274 Ursulines coin Derbigny. 6° Nos 199 et 201 Bayou Road, près St Claude. 7° No 195 Dumaine, près Tréme. 8° No 231 Dauphine, seront vendues à des conditions libérales. S'adresser à ANDRE DORIOCOURT, JR. notaire et avocat, No 31 rue Carondelet, heures de bureau: de 9 à 11 a. m et de 2 à 4 p. m. 30nov1—10t

A LOUER.

CHAMBRES garnies à louer, No 142 rue Prytania. Prix modérés. 7nov—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edmond Touard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,270—Division E—Attendu que Mme Obéide Touard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Edmond Touard; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
9 nov—9.13.18 W. J. MCGEEHAN, Greffier.

Succession de Augustin Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,598—Division H—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Augustin Vivant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 13 18

Succession de Moses Manasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,244—Division E—Attendu que Isidore Manasses a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Moses Manasses, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 nov—9.13.18

Succession de Christopher Meister et Anna Ritz, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,288—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Hippler administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
7nov—7 12 16. W. J. MCGEEHAN, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,884—Division D—J. H. Campman vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété saisie par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle Orléans, le 15 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député greffier.
29 oct—3 10 22 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division K.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 2me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner No 18,307, Division K de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé à dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition en vertu conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par vente d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification descriptions et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irregularité ou illégalité dans les annonces, avis, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, cee personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être contirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété le prix payé a été de vingt mois dollars quatre-vingt douze et qu'à la seconde vente de cette propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille K Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ surégistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 446, et livre 122, page 205, un terrain situé dans la Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré dit 452, borné par les rues Canal, Douane, Bienville et Tremé Avenue Hagan, désignée par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, sur 172 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 24 septembre, 1886.
Signé N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de dite cour, Division A actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, Sens-Greffier.
Copie exacte.
Jas. D. Rankin, Sens-Greffier.
29 oct—3 10 17 24 29 nov

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "26 Cedar St., New York, " 28 Octobre, 1885.

"*Messieurs:* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et sa lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1885.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle purifie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent sont suivis à des professeurs expérimentés.

Une classe de coupe et de chant, sous la direction de monsieur Durte, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Peusanol et d'Allemand apprendre Nouvel.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$214 703 96
Sur les risques maritimes	10,987 55
Sur les risques de rivières	10,340 68
Primes totales	$236,032 19
Moins primes non échues	65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886	$170,382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16 457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	
		$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 32
	$558,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.

JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins,
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith	Paul Fourchy,
W. H. Boffinger,	D. Fatjo,
Paul C. Deverlle,	Alden McLellan,
	U. Bassetti

SIGNAUX DE MARÉE.

Août.

3	Tchoupitoulas et Valmont.
4	Harmonie et Levée.
5	Washington et Chippewa.
6	Marché de la rue Nouvelle.
7	Carondelet et Huitième.
8	Prytanée et Nouvelle.
12	Magnolia et Washington.
13	Sèvre et St-Denis.
14	Poste de la Cie de Pompe No. 23
15	Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16	H. & L. No. 1, Jackson.
17	Constance et Esplanade.
18	Magazine et St-André.
19	Rousseau et Ste-Marie.
21	St-Charles et Pleuvière.
22	Dryades et St-André.
24	Marché Keller.
25	Jackson et Gironde.
26	Jackson et Laporte.
27	Douzième et St-André.
29	Market et Levée.
31	Henderson et Levée.
32	Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34	Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35	Market et Chippewa.
36	Station de Police du 2ème Precinct
37	Esse et Magazine.
38	Mélpomène et Camp.
41	Station des Ecuries, St-Charles.
42	Poste de la Cie de Pompe No 20 Thalie.
43	Franklin et Erato.
47	Gaiennié et Nouvelle Levée.
48	Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51	Constance et Erato.
52	Camp et St-Joseph.
53	Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54	Nouveau Bassin et Promenade Tritons.
56	Calliope et Freret.
57	Magnolia et Erato.
61	Tarpeioichore et Franklin.
67	Julie et Levée.
71	Pied de la rue Julia.
72	Canal et Levée.
73	Magazine et Girod.
74	Natchez et Tchoupitoulas.
81	Canal et Camp.
82	Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C. H.
83	Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84	Carondelet et Commune.
124	Remparts et Canal.
125	Remparts et Peydras.
124	Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125	Maison de Refuge, Girod.
126	Claiborne et Peydras.
127	Commune et Kerlérec.
128	Miro et Lafayette.
141	Bienville et Vieille Levée.
142	St-Louis et Royale.
143	Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145	Bourgogne et Toulouse.
146	Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151	Canal et Robertson.
152	Bienville et Johnson.
153	Derbigny et Bienville.
154	Station des chars, rue du Canal.
214	Vieille Levée et St-Philippe.
215	Station de Police, Place Jackson.
216	Réglisse et Dauphine.
217	Poste de la Cie de Pompe No 10 Gunnison.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

QUATRE PAGES

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine somptueusement d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

GROS LOT

$150,000

A

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

—POUR—

UNE FORTUNE

—

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

—

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	50

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er September 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses civilisées de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où en lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE paraît tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000...	$150,000
1 " de	50,000...	50,000
1 Lot de	20,000...	20,000
2 Lots de	10,000...	20,000
4 Lots de	5,000...	20,000
20 Lots de	1,000...	20,000
50 Lots de	500...	25,000
100 Lots de	300...	30,000
200 Lots de	200...	40,000
500 Lots de	100...	50,000
1000 Lots de	50...	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de 500 quatre numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $30,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Restées d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entrelettes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de **Charles H. Schaefer vs Arthur Hauck** (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau de tonage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur, d'après son inscription permanente No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. L., folio 27 le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il jaugue 21 et 11/100 tonnes à une hélice, a un beaupré et une proue ronde, et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit le—Arthur Hauch Jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif des machines et de toute l'installation du "Gulf Rice Milling Company!" aussi le droit d'occuper les bâtisses No 179, 180 et 182 rue South Peters, dans l'affaire du John W Black contre le "Gulf Rice Milling Company."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°. Toutes les machines, les engins bouilloires, arbres de couche, poulies, poulies conduites, appartenant aux défendeurs et sur la propriété No 179, 180 et 182 rue South Peters, entre St Joseph et Julie à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre, 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 nov—5 9 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,241—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'ile No dix neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Felicité Road, conformément à un plan dressé par feu T. Dumas, ingénieur, le 17 avril 1844 et déposé en l'étude de A. Maurerau, notaire en cette ville, le dit numéro dix forme l'encognure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treze pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conrey, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,580—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'île 19 et par les rues Orange, Camp, Race et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante cinq pieds en ligne parallèle, le dit lot ou portion de terre est forme d'une portion du fonds de deux lots, situé à l'encognure des rues Orange et Camp, désignés par les numéros neuf et dix mesurant ensemble trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la chose propre de feu Jean Lawrence Conrey, époux de Mme M. M. Kahn Conrey, décédé à un acte passé par devant John Beadenagel, notaire, le 3 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McPadden vs Mme Alverta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,745—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses améliorations et dépendances qui y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent situé dans le quatrième District de cette ville dans l'ile No 150 bornée par les rues Sixième Septième, St Patrick et St David. Le dit lot étant designé par le numéro du bâtiment, sur un plan dressé par Hedin et Schaichmann, en date 21 mars 1883 déposé en l'étude de T. O Stark, ancien notaire en cette ville comme plan No 1010 et mesurant au plus antérieur, conformément au dit plan trente (30) pieds de face à la rue Septième sur trente (30) pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent dix (110) pieds entre lignes parallèles, bornée sur un côté par le No 19 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot 18.

Saisi par le défendeur Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 20 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour le comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant due, à savoir: Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'exécution du montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.

2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre payable au porteur en date cette affaire, en date du 28 octobre 1882, et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final.

3° Et le reste s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 751, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1879 assessées au nom de George O. Nicolas, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston Arrondissement de Rose pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent et quelque soit la dénomination, situé au faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'île 19 et par les rues Jackson, Camp, Race et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et face à la rue Race sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et pour vingt deux pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles, et pour vingt deux pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles, bornée sur un côté par le No 18 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot 19.

Saisi par le défendeur Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 20 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour le comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant due, à savoir: Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'exécution du montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.

2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre payable au porteur en date cette affaire, en date du 28 octobre 1882, et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final.

3° Et le reste s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 751, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1879 assessées au nom de George O. Nicolas, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston Arrondissement de Rose pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent et quelque soit la dénomination, situé au faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'île 19 et par les rues Jackson, Camp, Race et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et face à la rue Race sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et pour vingt deux pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles, et pour vingt deux pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles, bornée sur un côté par le No 18 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot 19.

Saisi par le défendeur Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 20 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour le comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant due, à savoir: Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'exécution du montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.

2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre payable au porteur en date cette affaire, en date du 28 octobre 1882, et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 28 octobre 1885 jusqu'au paiement final.

3° Et le reste s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Grocéries, Vins, Liqueurs, etc.—Aussi un coffre-fort

Albert Markle vs John P Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 19,242—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à